

405LN 20/23

**SOCIÉTÉ
NATIONALE**
des
**CHEMINS DE FER
FRANÇAIS**

M

INSTRUCTION GÉNÉRALE

Des prescriptions analogues sont distribuées aux agents EX sous le n° EX 22 c et aux agents MT sous le n° MT 25 a n° 5 (3° partie). Il est publié de cette Instruction Générale des extraits à l'usage des divers échelons d'exécution des Services VB.

VB 31 d

N° 4

Date d'application : 1^{er} mars 1944.

POSTES DE COMMANDEMENT

RÉGULATION

Sommaire

DISTRIBUTION

VB
—
1-51 } limitée aux sections de lignes soumises à l'action d'un Poste de Régulation.

Rectificatifs
1-2 (3-15 avril 45)
5 du 20-2-58

Chapitre 1
ROLE ET ORGANISATION DU POSTE DE RÉGULATION

Chapitre 2
ATTRIBUTIONS DU RÉGULATEUR RENSEIGNEMENTS ET ANNONCES

Chapitre 3
ATTRIBUTIONS DU RÉGULATEUR CONTRÔLE DE LA CIRCULATION

Chapitre 4
ATTRIBUTIONS DIVERSES DU RÉGULATEUR

Article 1 — Documents abrogés	2
Article 2 — Objet de l'Instruction	2
Article 3 — Définition et rôle du Poste de Régulation	2
Article 4 — Zone d'action — Circuits — Antennes	3
Article 5 — Liaisons téléphoniques	3
Article 6 — Discipline des circuits de régulation	3
Article 7 — Organisation du Service du Poste de Régulation	3
Article 8 — Consignes de régulation	3
Article 9 — Exécution des mesures prescrites par le Poste de Régulation	4
Article 10 — Généralités	4
Article 11 — Annonce de la position des trains	4
Article 12 — Justification des pertes de temps	5
Article 13 — Annonce de la composition des trains	5
Article 14 — Annonce de renseignements divers	5
Article 15 — Renseignements que les gares et autres organismes peuvent obtenir du Poste de Régulation	5
Article 16 — Autres moyens d'information du Régulateur	6
Article 17 — Enregistrement des renseignements reçus	6
Article 18 — Généralités	6
Article 19 — Intervention du Régulateur en service normal	6
Article 20 — Intervention du Régulateur en cas d'incident ou d'accident	7
Article 21 — Relations entre P.R. voisins	8
Article 22 — Transmission des retards	8
Article 23 — Surveillance de l'utilisation des trains de voyageurs	9
Article 24 — Intervention du Régulateur en cas d'intempéries	9
Article 25 — Distribution et contrôle de l'heure	9
Article 26 — Dérangement des installations téléphoniques — Rôle du Poste de Régulation	9

Pages